



# Résidences d'auteurs 2020-2021 APPEL À CANDIDATURES AUTEURS

L'académie de Normandie et ses partenaires, l'Imec, la DRAC de Normandie et l'agence Normandie Livre & Lecture, lancent un appel à candidatures pour la mise en place d'une résidence de création et d'éducation artistique et culturelle en milieu scolaire pour l'année scolaire 2020-2021.

## 1. Objectifs de la résidence

Cette résidence poursuit un **double objectif : pédagogique et littéraire.**

- Conformément à la Circulaire du 16 février 2011 relative aux revenus tirés d'activités artistiques, cette résidence vise, **pour les auteurs**, à soutenir la création littéraire en leur offrant un temps, un lieu et une rémunération propices au développement de leur projet d'écriture.
- **Pour les élèves**, elle vise à favoriser la maîtrise de la langue, à les sensibiliser à la littérature contemporaine et à leur permettre de découvrir le processus de création littéraire par la pratique et la mise en activité. Elle prend à ce titre place dans la mise en œuvre du P.E.A.C. de l'élève.

Les interventions auprès des publics scolaires prendront la forme d'ateliers, dans la perspective d'un projet d'écriture global, qui seront proposés aux classes participantes.

Pour l'année scolaire 2020-2021, elles s'inscriront dans la thématique suivante :  
« **Points de départ** ». Il s'agira d'inviter les élèves à explorer un ou plusieurs aspects de cette notion : le déclic, l'origine d'une idée, le commencement, le « moment où », l'instant T, l'envol, la bascule, etc. en écho à une situation précise. Cela permettra de questionner l'impulsion créatrice, les matériaux que l'on accumule (souvenirs, documents, notes), ce qui stimule l'action et pousse à écrire.

La résidence aboutira à la création d'un ou plusieurs textes d'une quinzaine de pages environ, rédigés et éventuellement illustrés par les élèves. L'ensemble des réalisations sera regroupé dans un recueil collectif, publié par l'Imec et l'Académie de Normandie dans la collection « Pas sages à l'écrit ».

La publication des travaux des élèves mentionnera le nom de chacun des auteurs

impliqués dans le dispositif. Chaque auteur recevra 10 exemplaires de l'ouvrage publié.

## 2. Structure d'accueil

Installé à l'abbaye d'Ardenne, l'**Imec** préserve et met en valeur une collection exceptionnelle dédiée à l'histoire de la pensée et de la création contemporaines. Depuis sa fondation, l'Imec contribue au rayonnement de la recherche sur la vie littéraire, éditoriale, artistique et intellectuelle. Reconnu d'intérêt général, l'Institut a pour vocation de pérenniser les fonds qui lui sont confiés et de les mettre en valeur à travers une mission scientifique, culturelle et pédagogique.

Fondée au XII<sup>e</sup> siècle, chargée d'histoire et longuement restaurée, l'**abbaye d'Ardenne** accueille l'ensemble des collections et des activités de l'Imec. Classée monument historique et propriété du Conseil régional, l'abbaye a reçu le prestigieux label de Centre culturel de rencontre, qui distingue des monuments historiques porteurs de projets culturels d'excellence.

## 3. Critères d'éligibilité

L'auteur doit **avoir publié au moins un ouvrage à compte d'éditeur depuis moins de 5 ans** et être **doté d'une expérience en milieu scolaire**.

Différents genres littéraires peuvent être convoqués : **roman, poésie, théâtre, littérature jeunesse ou roman graphique**.

Un intérêt pour l'un des **fonds d'archives conservés à l'Imec** ou un projet en lien avec l'un d'entre eux sera apprécié.

## 4. Période et durée

D'une durée totale **continue de deux mois** (un fractionnement reste néanmoins possible), la résidence se déroulera entre octobre 2020 et avril 2021.

Au mois de juin 2021, un temps sera consacré à la restitution du projet.

Répartition du temps :

- 70 % du temps de résidence sera réservé à l'auteur pour son travail de création ;
- 30 % du temps sera consacré à l'animation d'ateliers d'écriture auprès de quatre classes de l'Académie de Normandie – périmètre Caen (réparties en deux duos d'établissements de proximité), soit un total de 10 journées (5 par duos d'établissements), dont deux à l'Imec. Le projet d'écriture proposé aux élèves sera concerté avec les équipes enseignantes. Un travail complémentaire de médiation autour de la littérature pourra également être proposé.

Le calendrier précis sera établi conjointement par l'auteur, l'Imec et les équipes enseignantes en veillant à la régularité des interventions et à l'organisation du suivi du projet entre ces interventions.

## **5. Lieux et publics**

L'auteur sera accueilli en résidence à l'Imec.

Ses interventions en milieu scolaire se dérouleront dans deux groupes d'établissements scolaires (départements 14, 50 ou 61) proches l'un de l'autre et déterminés au début de la résidence. Les classes concernées sont celles du cycle 3 (une classe de 6<sup>e</sup> et une classe de CM2) ou du cycle 4 (une classe de la 5<sup>e</sup> à la 3<sup>e</sup> et une classe relevant de dispositifs particuliers - Segpa, Ulis, UPE2A, etc.- du même établissement dans une démarche d'inclusion).

## **6. Conditions financières**

L'auteur percevra pour cette résidence, une rémunération en droits d'auteur d'un montant total de 5100€ brut (cinq-mille cent euros).

## **7. Conditions d'accueil et restauration**

L'auteur est logé dans un logement individuel situé dans l'enceinte de l'abbaye d'Ardenne.

Afin de lui permettre de réaliser son projet, l'Imec également à sa disposition des lieux de travail adaptés, bibliothèque, etc.

L'auteur peut bénéficier du service de restauration de l'Imec, du mardi au vendredi midi. Pour les repas du vendredi au lundi soir, il dispose dans son logement de quoi préparer ses repas.

## **8. Déplacements**

L'Imec prend en charge un aller-retour par mois entre l'abbaye d'Ardenne et le domicile de l'auteur

Pour les déplacements liés aux interventions dans les établissements scolaires, l'Imec met à disposition de l'auteur un véhicule sous réserve de disponibilité de ce dernier. En cas d'indisponibilité de celui-ci, l'auteur pourra être amené à utiliser son véhicule personnel. Ses trajets seront alors remboursés sur la base de 0,30 €/km.

\*

Une fois les candidatures sélectionnées, l'ensemble de ces éléments feront l'objet d'un échange entre l'auteur, le rectorat de l'académie de Normandie et l'Imec afin d'établir une convention entre l'auteur et l'établissement scolaire actant les engagements réciproques.

### Calendrier prévisionnel

**Début mai 2020** : lancement de l'appel à candidatures

**15 juin 2020** : retour candidatures auteurs

**Début juillet 2020** : commission d'examen des candidatures auteurs

**Septembre 2020** : appariement auteurs/ établissements scolaires. Communication des résultats aux établissements et aux auteurs.

**Octobre 2020** : réunion des équipes auteurs et enseignants.

**Octobre 2020 – avril 2021** : période possible pour la résidence, en fonction d'un calendrier défini conjointement par l'auteur, l'Imec et les équipes enseignantes.

**3<sup>e</sup> trimestre année scolaire 2019-2020** : édition de l'ouvrage

**Juin 2021** : restitution du projet en présence des auteurs

### Le dossier de candidature

Le dossier de candidature doit comporter :

- la fiche de candidature renseignée ;
- une note d'intention présentant le projet d'écriture personnel et le projet d'interventions en milieu scolaire (l'un et l'autre pouvant être liés, ou non), au format pdf ou word ainsi que, le cas échéant, la nature du projet envisagé avec un ou plusieurs fonds d'archives conservés à l'Imec ;
- une bio-bibliographie ;
- un *curriculum vitae* à jour faisant notamment état des expériences d'ateliers, rencontres et actions à destination des publics scolaires (format pdf de préférence) ;
- le dernier ouvrage paru.

L'ensemble du dossier est à adresser pour le **15 juin 2020** à Yann Dissez, directeur de la programmation et des médiations de l'Imec et à Françoise Guitard, déléguée académique à l'action culturelle de l'académie de Normandie, périmètre de Caen, aux adresses mail suivantes :

[yann.dissez@imec-archives.com](mailto:yann.dissez@imec-archives.com) et [francoise.guitard@ac-normandie.fr](mailto:francoise.guitard@ac-normandie.fr)

Les dossiers de candidature seront examinés par un jury composé d'un représentant de chacun des partenaires impliqués dans la définition et la mise en œuvre de la résidence : Rectorat de l'académie de Normandie, Imec, DRAC de Normandie et Normandie Livre & Lecture.